

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-VAUX – CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian NIEF, Maire.

Étaient présents : Christian NIEF, Annie PORCHERET, Patrick BAGINI, Sébastien CARRION, David DUFOSSÉ, Cynthia DUMONT, Marie-Christine LERGENMÜLLER, Sabrina MAILLOT, Angélique MERCIER, Sylvain MEUZARD.

Étaient excusés : René MEUZARD a donné pouvoir à Christian NIEF.

Nombre de membres afférents au conseil municipal :

En exercice : 11

Présents : 10

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises par le conseil municipal réuni le 20 mars deux mil vingt-six et des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars deux mil vingt-six et les décisions prises en vertu des délégations sont approuvés à l'unanimité.

Il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Mme Sabrina MAILLOT a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande à ajouter deux délibérations (ARNIA et Médecine préventive) :

Ces deux ajouts sont approuvés à l'unanimité.

- Délibération Approbation du compte Financier Unique 2025
- Délibération Affectation des résultats
- Délibération Vote des taux d'imposition 2026
- Délibération Budget primitif 2026
- Délibération révision du taux des indemnités des élus demandé par la préfecture
- Délibérations pour fixer la durée d'amortissement (fond de concours école de Lacanche, part communale de l'enfouissement de la fibre route du Vieux Saint Pierre)
- Etude de devis
- Etude de demandes de subventions
- Délibération pour liste communale des impôts directs
- Questions diverses

Délibération ARNIA.

Suite à la demande de l'ARNIA, le conseil municipal approuve à l'unanimité que Monsieur le Maire représente la commune au sein de cet organisme.

Délibération médecine préventive pour le secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, impose aux communes d'adhérer au service de santé **créé par le centre de gestion.**

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du Centre de Gestion, **le Conseil municipal :**

Séance du 24 avril 2026

SOLLICITE la mise à disposition du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Côte d'Or dans les conditions énoncées dans la convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée,

S'ENGAGE :

à verser au Centre de Gestion de la Côte d'Or, la cotisation, dont le taux est fixé à 0.42% pour les collectivités.

Délibération approbation du Compte Financier Unique 2025.

Monsieur le Maire présente aux conseillers présents le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 établi par l'ordonnateur.

Monsieur Christian NIEF, Maire de la commune de Saint-Pierre-en-Vaux, s'est retiré lors du vote.

Madame Annie PORCHERET, 1^{ère} adjointe au Maire de la commune de Saint-Pierre-en-Vaux, a fait procéder au vote d'approbation du Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil Municipal VOTE par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépense :	Prévu :	182 003.06 €
	Réalisé :	166 731.29 €
Recette :	Prévu :	182 003.06 €
	Réalisé :	123 140.12 €

Fonctionnement :

Dépense :	Prévu :	188 267.41 €
	Réalisé :	93 842.73 €
Recette :	Prévu :	310 979.59 €
	Réalisé :	323 631.51 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 43 591.17 €
Fonctionnement :	229 788.78 €
Résultat global :	186 197.61 €

Délibération affectation des résultats.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique présente :
 - un excédent de fonctionnement de 229 788.78 Euros
 - un déficit d'investissement de 43 591.17 Euros
 - soit un excédent global de 186 197.61 Euros

DECIDE, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	186 197.61 Euros
Déficit d'investissement reporté (compte 001) :	43 591.17 Euros
Excédent de fonctionnement capitalisés (compte 1068) :	43 591.17 Euros

Délibération Vote des taux d'imposition 2026.

Monsieur le Maire propose, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025.

- | | | | |
|----------------------------|---------|---------------------|---------|
| • Taxe foncière bâti : | 28,14 % | Taxe d'habitation : | 10,25 % |
| • Taxe foncière non bâti : | 22,72 % | Taux C.F.E : | 13,51 % |

Le Conseil Municipal, vote par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Délibération Budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian NIEF, Maire, propose les montants suivants pour le vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 82 111.17 €

Recettes : 82 111.17 €

Fonctionnement :

Dépenses : 132 734.92 €

Recettes : 304 615.02 €

Le Conseil Municipal, vote par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Délibération révision du taux des indemnités des élus demandé par la préfecture.

Suite à la demande de la Préfecture, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 14.12% brut de l'IB 1027

- 1er adjoint : 7.06 % brut de l'IB 1027

- 2ème adjoint : 7.06 % brut de l'IB 1027

et ce à compter du 01/04/2026.

Délibérations pour fixer la durée d'amortissement (fond de concours école de Lacanche, part communale de l'enfouissement de la fibre route du Vieux Saint Pierre)

Le Maire informe les conseillers municipaux des travaux de l'école de Lacanche financés à 40 % par une subvention DETR.

Le reste à charge sera réparti via un fond de concours entre la Communauté de Communes Arnay-Liernais et la commune de Lacanche.

Celle-ci demande un partage des frais avec les communes de : Antigny la Ville, Champignolles, Maligny, Saint-Pierre-en-Vaux.

Notre participation au coût des travaux s'élève à 1 811.70 € et sera amortie sur un an.

Le Conseil accepte ce partage des frais et **APPROUVE** à l'unanimité.

Le Maire informe les conseillers municipaux des travaux d'enfouissement de la fibre route du Vieux Saint-Pierre qui ont été réalisés par le Conseil Départemental. En accord avec ce dernier, la participation financière revenant à notre commune s'élève à 5 000.00 €

Ce montant de 5 000.00 € sera amorti sur un an.

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité.

Etude de devis.

Le devis présenté par l'entreprise Diollot pour finaliser l'aménagement de la salle communale pour un montant de 552.00 € TTC est approuvé à l'unanimité.

Etude de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, **DÉCIDE** de verser pour l'année 2026 les subventions suivantes :

FNACA : 100 €

MRAT : 100 €

École Pierre Meunier : 50 €

La gaule Arnaytoise : 50 €

CEN : 40 €

École de Lacanche : 450 €

École Jeanne D'arc : 150 €

École de musique de Bligny-Sur-Ouche : 50 €

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » du Budget Primitif 2026.

Animalliance :50 €

ADMR : 100 €

Centre social d'Arnay-Le-Duc : 100 €

Délibération pour liste communale des impôts directs.

A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques nous devons renouveler la commission communale. Il a fallu donner une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. Voici la composition proposée :

Titulaires :

M. CARRION Sébastien

M. MEUZARD Sylvain

M. MEUZARD René

Mme LERGENMÜLLER Marie-Christine

Mme MAILLOT Sabrina

Mme MERCIER Angélique

Mme DUMONT Cynthia

M. BAGINI Patrick

M. DUFOSSE David

M. CHARLES Alain

M. MERCIER Lucien

M. MONTARON Jean-Pierre

Suppléants :

M. MEUZARD Didier

M. DUBUET Pascal

M. NAUDIN Christophe

M. MILLARD Jean-Marc

M. PORCHERET Bertrand

M. BERTUCCHI Jean

M. GAUJARD Matthieu

M. GAGNARD Martial

M. CAMPISI Stéphane

M. MONGOUACHON Raymond

Mme DUBUET Odette

Mme NIEF Michèle

Questions diverses.

Participation de la commune pour voyage scolaire.

Le conseil municipal DECIDE d'allouer une aide financière de 100.00 € pour le voyage en Espagne de l'élève Mathis BALUC.

Convention de mise à disposition de terrains communaux pour le projet de sentier intercommunal reliant la commune de Le Fête à la commune de Saint-Pierre-En-Vaux.

Suite à la demande la Communauté de Communes, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition de terrains communaux en vue de l'aménagement du sentier (Parcelle OD 0128 et OD 0137 et tracé du chemin communal de la Fée).

Cadeaux de Noël aux aînés et aux enfants de la commune.

La participation de la commune s'élèvera cette année à la somme de 45 € par personne.

Participation de la commune aux enfants diplômés.

Les enfants de la commune ayant obtenu un diplôme au cours de l'année civile seront récompensés par une participation qui sera remise lors de la présentation des vœux en début d'année 2027 comme suit :

- | | |
|--|---|
| - CAP : 80 € | - CAP avec mention : 120 € |
| - BEP : 100 € | - BEP avec mention : 150 € |
| - BAC et BAC PRO : 120 € | - BAC et BAC PRO avec mention : 180 € |
| - Diplôme d'études supérieures : 150 € | - Diplôme d'études supérieures avec mention : 200 € |

Participation au permis de conduire pour les jeunes à partir de 18 ans : 200 €

Les personnes concernées devront s'inscrire en mairie et nous présenter un justificatif.

La séance est levée à 21h00.

TABLE DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2026

2026-13	Délibération Approbation du compte Financier Unique 2025
2026-14	Délibération Affectation des résultats
2026- 15	Délibération Vote des taux d'imposition 2026
2026-16	Délibération Budget primitif 2026
2026-17	Délibération révision du taux des indemnités des élus demandé par la préfecture
2026-18	Délibérations des travaux de l'école de Lacanche,
2026-19	Délibération amortissement de la fibre route du Vieux Saint Pierre
2026-20	Délibération subventions 2026
2026-21	Délibération pour liste communale des impôts directs
2026-22	Délibération représentant de la commune au sein d'ARNIA
2026-23	Délibération médecine préventive pour le secrétariat de mairie

ÉMARGEMENTS DES CONSEILLERS PRÉSENTS
24 AVRIL 2026

Atteste avoir été présent à la réunion du Conseil Municipal, salle communale de Saint-Pierre-en-Vaux et avoir pris part au vote des délibérations

<i>Prénom NOM</i>	<i>Présent.e / Absent.e</i>	<i>SIGNATURE</i>
Patrick BAGINI		
Sébastien CARRION		
David DUFOSSE		
Cynthia DUMONT		
Marie-Christine LERGENMÜLLER		
Sabrina MAILLOT		
Angélique MERCIER		
René MEUZARD		
Sylvain MEUZARD		
Christian NIEF		
Annie PORCHERET		